

ner Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 87.*

—

**Postulat P2082.10 Monique Goumaz-Renz/  
André Schoenenweid  
(accueil extrafamilial: hotline pour familles en  
difficulté)<sup>1</sup>**

**Retrait**

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Entre satisfaction et déception. Voici mes sentiments à la lecture du rapport du Conseil d'Etat. Toutefois, je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport partiel donnant suite au postulat déposé en collaboration avec mon ancienne collègue, la députée Monique Goumaz-Renz. L'aspect positif dans la partie de la réponse du Conseil d'Etat, c'est la prise en compte de la couverture des besoins en places d'accueil. Nous espérons bien sûr que le Conseil d'Etat, avec son Service de l'enfance et de la jeunesse, collabore avec enthousiasme avec toutes les communes pour soit étoffer, soit identifier les besoins dans l'offre en places d'accueil, tant pour les crèches que pour les accueils extrascolaires. La déception réelle vient du refus d'une hotline, si pratique et utile pour les parents dans leur recherche, souvent constante, d'informations sur les places disponibles.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 10 décembre 2010, BGC décembre 2010 p. 2400; réponse du Conseil d'Etat le 26 juin 2012, BGC pp. 1917ss.

La mise en place du service «Fribourg pour tous», qui est opérationnel en ce moment, pourra un jour certainement permettre d'atteindre cet objectif d'hotline interactive pour les parents, pour les différents services communaux et pour ceux de l'Etat.

C'est avec ces quelques considérations que je retire le postulat et vous remercie pour votre attention.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Postulat P2092.11 René Thomet/Ursula  
Krattinger  
(appartements protégés pour personnes  
âgées)<sup>2</sup>**

**Prise en considération**

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung Sankt Wolfgang.

Ich danke dem Staatsrat, dass er das vorliegende Postulat zur Annahme empfiehlt. Die Antwort ist aber etwas mager, enttäuschend und vertröstend.

- > Mager, weil nicht auf unsere Fragen geantwortet und eingegangen wird.
- > Enttäuschend, weil in der deutschen Version falsche und verwirrende Ausdrücke verwendet werden und falsche Aussagen gemacht werden. «Appartements protégés» sind auf Deutsch nicht geschützte Wohnungen, sondern man spricht von betreutem Wohnen.
- > Vertröstend, weil schon wieder eine Antwort in das Projekt «Senior+» aufgenommen werden soll, wie zum Beispiel auch der Bericht über die Palliativpflege. Die Wohnmöglichkeiten für hilfs- und pflegebedürftige ältere Menschen beschränken sich je länger je weniger auf die Alternative daheim oder Heim. Sie umfassen zunehmend unterschiedliche Formen eines betreuten Wohnens. Ein Ausbau des Angebots alternativer Wohnoptionen im Alter erhält mit der demographischen Entwicklung immer mehr an Gewicht. Einerseits kann mit neuen Wohnoptionen die rasch steigende Nachfrage nach Pflegebetten gemildert werden. Andererseits besteht ein eindeutiger Trend, auch im hohen Alter möglichst unabhängig im bekannten sozialen Umfeld zu bleiben.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011 pp. 1329ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 juin 2012, BGC pp. 1920ss.

Dass funktionierende Zwischenstrukturen, wie betreutes Wohnen, den Bedarf an Pflegeheimbetten reduzieren, ist unbestritten. Als Faustregel gilt: Jeder Mensch über 80 Jahre, der in einer Wohnung mit 24 Stunden Dienstleistungsmöglichkeiten lebt, spart zirka 0,33 Pflegeheimplätze. Deshalb ist es enorm wichtig, dass sich der Kanton hier engagiert und die Rahmenbedingungen festlegt und nicht wartet und vertröstet. Deshalb bitte ich Sie, dem Postulat zuzustimmen, aber abzulehnen, dass der Bericht in den Schlussbericht des Projekts «Senior+» integriert werden wird.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Dans mes liens d'intérêt en relation avec l'objet discuté, en plus de mon âge, je déclarerai que je suis président de Pro Senectute Fribourg.

La question soulevée par les deux postulants est importante, puisqu'elle touche au problème de l'habitat de la personne âgée. La mise à disposition de logements adéquats est en effet un facteur essentiel dans l'optique du maintien à domicile de la personne âgée. Cela dit, il ne peut y avoir une seule solution standard. Il est nécessaire de prévoir toute une panoplie de solutions se différenciant par le degré des services offerts dans des domaines tels que les prestations hôtelières, les prestations de soins ou une conciergerie sociale. Je constate aussi, avec notre groupe, que de tels appartements existent déjà dans notre canton et que plusieurs projets sont en cours dans ce domaine-là. A nos yeux, le problème peut-être le plus important à résoudre est celui du financement de ce type de prestations, en particulier bien sûr pour les personnes âgées à revenu modeste. A ce sujet, il apparaîtrait intéressant de trouver une solution pour permettre la prise en compte de ces coûts dans la détermination du droit aux prestations complémentaires. Notre groupe trouve aussi judicieuse la proposition du Conseil d'Etat, contrairement à la postulante M<sup>me</sup> la Députée Krattinger, d'intégrer le rapport sur ce postulat dans l'étude Senior+. Cela permettra d'avoir une approche globale sur ce sujet, car il faut éviter d'avoir des réflexions partielles. Si mes informations sont bonnes, je crois savoir que ce thème a déjà été discuté dans le cadre des travaux Senior+ et je crois aussi savoir que le rapport de l'étude Senior+ a été mis en consultation cet été. Probablement que M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement nous donnera des précisions à ce sujet.

Avec ces constatations et ces réflexions, je vous propose donc, comme le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, de soutenir ce postulat et d'accepter la proposition du Conseil d'Etat d'intégrer le rapport dans l'étude Senior+.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas encore de lien d'intérêt à formuler. Cela viendra une fois. Notre groupe a étudié le postulat Thomet/Krattinger. Nous soutenons naturellement ce postulat et nous l'avons accepté. Je ne veux pas dire que nous sommes friands de ce sujet, mais nous suivons de très près ce projet Senior+. Je dirais qu'actuellement, nous connaissons un boom de la construction, en tout cas dans notre région, et je pense qu'il serait bien temps de donner un signal de stimulation à nos communes, pour que l'on fasse des appartements protégés. J'ai consulté tout bêtement sur Internet la liste des appartements qu'il y a dans le canton de Vaud et j'ai dénombré 1194 appartements protégés. Je crois que nous sommes encore assez loin de ce chiffre. Si je me réfère à la table ronde qu'on a eue en 2010 – sauf erreur à Villars-sur-Glâne – et à laquelle M<sup>me</sup> la Commissaire et M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard ont participé, on avait constaté que l'on avait passablement de retard dans ce domaine et qu'il y avait lieu de le combler.

En ce qui concerne la consultation du document, je n'en ai pas encore eu connaissance, mais je pense que ça viendra très bientôt. J'attends avec intérêt la loi Senior+, qui fera suite, et je demanderai à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement quel timing elle prévoit pour la présentation de ce projet de loi Senior+.

En ce qui concerne l'intégration de la réponse du Conseil d'Etat dans le message qu'on va recevoir, je ne sais pas à quelle échéance elle va le faire; je trouve que c'est un petit peu loin, mais l'avis dans notre groupe était très partagé pour savoir si, pour ce deuxième vote, on votera oui ou non.

**Ith Markus** (*PLR/FDP, LA*). En tant que président du Réseau Santé du Lac, réseau qui regroupe cinq EMS et quatre services d'aide et de soins à domicile, je ne peux que confirmer que la mise en place des appartements protégés est indispensable pour l'avenir et pour la prise en charge adéquate de la personne âgée. Mais est-ce que cela doit être une mission de la collectivité ou peut-on laisser le terrain aux privés qui se sont déjà installés sur le marché? Je reviendrai à cette question.

Das vorliegende Postulat verlangt einerseits bauliche Rahmenbedingungen und andererseits einen Bericht über die finanzielle Beteiligung des Kantons. Zu den baulichen Voraussetzungen kann man sich getrost fragen, inwieweit noch ein Bericht erstellt werden muss, sind die Anforderungen an diesen Typ von Wohnungen doch hinlänglich bekannt. Geht es um die finanzielle Beteiligung, stellen sich ganz andere Fragen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion begrüsst, dass diese Fragen in den Bericht und in den Überlegungen

zum Projekt «Senior+» integriert werden. Zurückkommend auf die Frage, ob in diesem Gebiet private Anbieter aktiv werden sollen, muss der Bericht ebenfalls eine Antwort geben, insbesondere bezüglich einem zahlbaren Angebot für die gesamte Bevölkerung.

Le groupe libéral-radical demande à la Direction de la santé et des affaires sociales de procéder à une réelle réflexion sur la répartition des tâches dans ce domaine. De plus, nous encourageons une analyse complète de la prise en charge des personnes âgées, non seulement dans les appartements protégés, mais également dans les EMS, les structures de foyers de jour, de foyers de nuit, les lieux de vacances ou encore les services d'aide et de soins à domicile. Pourquoi pas enfin une vraie répartition des tâches entre canton et communes, en redonnant la compétence dans ce domaine aux communes et aux associations de communes, soit aux organes qui sont proches des clients et proches des besoins? Avec cette solution, nous aurons la garantie que les autorités communales se lancent dans des projets dont il y a vraiment besoin et, j'en suis sûr, sans avoir une obligation vis-à-vis du canton. Juste pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée Krattinger, ils peuvent le faire déjà maintenant, sans avoir une obligation ou une incitation du canton.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical accepte la prise en considération de ce postulat et attend un rapport complet dans l'élaboration du projet Senior+.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt für die Beantwortung des Postulats. Vor allem im Bereich von Zwischenstrukturen im Altersbereich, wie eben dem betreuten Wohnen, herrscht im Kanton Freiburg ein grosser Nachholbedarf. Wir haben bereits in vielen Bezirken in der Nähe der Pflegeheime hindernisfreie Alterswohnungen, die häufig durch eine Stiftung geführt werden. So entstehen Pflegezentren, in denen verschiedene Synergien genutzt werden können. Häufig ist aber die Frage der Finanzierung nicht geklärt, so etwa für 24 Stunden-Pikett, Hilfe und Unterstützung im Sinne von Betreuung jedoch ohne Pflege, Essen, wöchentliche Reinigung, Betten- und Wäscheversorgung etc. Alle diese Angebote unterstützen die gewohnte Lebensführung und den Erhalt der Kompetenzen der Bewohnerinnen und Bewohner, die so länger selbständig bleiben, und haben damit eine präventive Wirkung. Damit werden Pflegeheimplätze entlastet. Dass betreutes Wohnen auch Menschen, die in bescheidenen finanziellen Verhältnissen leben, offenstehen und dass bei Bedarf Ergänzungsleistungen bezogen werden können, wobei bestimmte Rahmenbedingungen erfüllt sein müssen, das ist im Kanton Bern schon seit dem Jahr 2008 möglich.

Sie sprechen davon, dass all diese Ideen im Projekt «Senior+» geprüft werden. Die gemachten Erfahrungen in anderen Kantonen zeigen, dass diese Erweiterung in den Zwischenstrukturen so schnell wie möglich umgesetzt werden muss. Eine grosse Anzahl von hindernisfreien Alterswohnungen steht bereits. Es wäre schade, wenn es noch lange dauern würde, bis die Fragen der Dienstleistungen und der Finanzierung geklärt sind.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Postulat, möchte aber, dass diese offenen Fragen so schnell wie möglich geklärt werden und Möglichkeiten umgesetzt werden. Das heisst: Ja zum Postulat, aber nein zur Integration in den Bericht «Senior+». Dieses Angebot soll so schnell wie möglich ausgenutzt werden, sonst besteht die Gefahr, dass der Bau von Pflegeheimen noch weiter geführt wird. Da besteht im Zusammenhang mit der demografischen Entwicklung eine grosse Gefahr.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). J'interviens à titre personnel. Tout d'abord, je précise un lien d'intérêt: je suis membre du conseil de fondation du Charitable Hospice St-Joseph, à Châtel-St-Denis, qui est propriétaire d'une parcelle sur laquelle est prévue la construction de loyers à structure intermédiaire ou, comme on dit plus généralement, d'appartements protégés. Dans le cadre de cette fonction, j'ai étudié le sujet et je constate que ce postulat pose des questions importantes. Qu'est-ce qu'un appartement protégé? Quelles sont les règles de financement des prestations y relatives? Ces questions sont fondamentales. Actuellement, nous courons le risque que n'importe quel propriétaire appelle appartements protégés des locaux loués. Plus grave encore, de grands groupes immobiliers font pression sur le marché des personnes âgées en utilisant cette appellation d'appartement protégé. D'autres imaginent encore qu'il suffit d'avoir un concierge qui change les ampoules et qui monte les commissions pour pouvoir bénéficier de cette appellation. Par ces quelques exemples, certes caricaturaux, je l'admets, je veux montrer l'importance d'établir clairement et précisément les règles régissant le domaine des appartements protégés. La demande d'appartements protégés est criante et sera toujours croissante. On sait qu'en 2030, le nombre de personnes de plus de quatre-vingt ans aura doublé. Dans ce type de structures intermédiaires peuvent habiter des personnes faiblement et moyennement dépendantes, actuellement résidentes dans des établissements médico-sociaux. En conséquence, ces structures intermédiaires de logements devront être reconnues par l'Etat, cela afin que les coûts des prestations socio-hôtelières soient pris en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires. Je salue le fait que ce sujet a été abordé dans la réponse du Conseil d'Etat. Il en est de même

avec les coûts des soins, cela afin qu'ils soient conformes à la législation fédérale sur l'assurance-maladie. Sans cette accréditation de l'Etat, les appartements protégés n'ont aucun avenir. Je salue l'intégration réflexive des appartements protégés dans le cadre du projet Senior+. Par contre, je ne suis pas du tout favorable à une réponse intégrée dans le projet Senior+. Senior+ est une réflexion globale, dont tous les éléments ne seront pas forcément pris en compte. De plus, ce projet Senior+ viendra très tard. Je pense que le rapport sur ce postulat ne peut pas, ne doit pas attendre Senior+.

Pour terminer, je remarque que ce postulat conduit indirectement à d'autres questions importantes. Qui contrôle l'adéquation de la structure architecturale avec les références légales fédérales et cantonales, respectivement qui pilote la reconnaissance d'un projet et de la réalisation d'un appartement protégé? Autre question: qui régule l'offre d'appartements protégés par rapport à la demande? L'Etat? Les communes? Je vais prendre en considération ce postulat et je vous invite également à en faire de même; et je vous invite surtout à tenir compte de l'importance d'une réponse rapide, donc à ne pas attendre le rapport Senior+ et à aller dans le sens des postulants.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). A l'heure où nous vivons, ce postulat devient une brûlante actualité. En tant que «senior+» – et c'est mon seul lien d'intérêts –, j'estime que le souci politique pour la personne âgée doit être une priorité urgente. De nombreuses priorités doivent être mises en réflexion. Il y a tout d'abord le maintien des personnes âgées dans le lieu où elles sont nées, leur maintien à domicile. Il faut l'encourager et y mettre les moyens. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, j'avais déposé une motion en son temps où je demandais que l'indemnité forfaitaire soit augmentée. Dans une réflexion lors de ces différents débats sur la personne âgée, sur son maintien à domicile, vous m'aviez dit: «Oui, M. le Député Duc, il n'y a pas de problème, je vais m'y atteler.» J'ai encore cela dans la tête, vous savez; je ne suis pas encore tout à fait prêt à rentrer au Home de la Rose des vents. Je me souviens de cette époque où nous avons mis en place – je faisais partie de la commission avec M. Denis Clerc, ensuite avec M<sup>me</sup> Ruth Lüthi – les premiers jalons de la prise en charge des personnes âgées. Et pour nous, à cette époque-là, c'était dans les années 1986–1987, c'était une priorité: garder les personnes âgées à la maison. J'appelle tout le monde, tous ceux qui le peuvent, gardez vos personnes âgées à la maison. Mais vous, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, vous êtes au début de la législation. Ces 25 francs, changez-les maintenant, c'est le moment d'y mettre, allez, il faut y mettre. Pour certaines choses, on a les ronds; on a les ronds pour les routes de contournement qui dépassent des centaines de millions de francs. Eh bien là,

pour les personnes âgées, 25 francs par jour pour s'occuper d'une personne âgées à la maison, pour moi, c'est une aberration. Je l'ai dit.

**Thomet René** (PS/SP, SC). La réponse du Conseil d'Etat me satisfait et me laisse sur ma faim à la fois. Elle me satisfait parce que le Conseil d'Etat considère que les appartements protégés pour seniors font partie du dispositif des structures, pas d'une seule structure, mais des structures nécessaires pour favoriser le maintien à domicile. Je remercie le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil de le prendre en considération. Mais la réponse du Conseil d'Etat me laisse sur ma faim dans la mesure où son argumentation traite de l'opportunité de subventionner ce genre de structures. Il nous dit aussi vouloir approfondir, dans le cadre du projet Senior+, l'opportunité de développer cette offre de prestations. Notre postulat n'avait pas ces objectifs. Le premier objectif était une définition des conditions architecturales et des prestations d'aide minimales devant être proposées aux habitants de ces appartements. Il demandait enfin d'étudier quel montant pourrait être admis dans le cadre des prestations complémentaires pour financer ces prestations, ceci afin de rendre ce genre de structures accessibles à tous. Notre collègue député Ith dit qu'il faut prendre en compte l'ensemble des structures, mais les EMS, les foyers de jour, les courts séjours font déjà l'objet d'une définition. Les appartements protégés ne le font pas.

En introduction de mon intervention, j'ai oublié de dire mon lien d'intérêt. Je suis directeur de la fondation Rose d'automne, qui gère quarante-neuf appartements protégés pour seniors, et président de l'AFIPA, l'association faîtière des institutions pour personnes âgées fribourgeoises, qui comprend bien sûr aussi des associations qui ont des structures d'appartements protégés.

Justement, depuis l'ouverture de la résidence Rose d'automne – projet inspiré de la réalisation d'appartements protégés dans d'autres cantons –, de nombreux autres projets se sont réalisés ou ont été mis en route, certains par des collectivités publiques ou des associations à but non lucratif, certains donnant suite à une étude auprès de la population de la région concernée. Mais comme il a déjà été dit, des groupes privés s'intéressent aussi à un marché qui peut être fort lucratif. Or, malgré la définition que nous donne le Conseil d'Etat dans sa réponse, aucune référence n'existe dans ce canton. On peut donc, comme l'a dit le collègue Mesot, appeler appartement protégé n'importe quelle structure dans laquelle on décide simplement d'accueillir des personnes âgées. Je peux le rassurer, les exemples qu'il a donnés ne sont absolument pas caricaturaux. Pour tous ces exemples, je connais des situa-

tions qui y correspondent. On peut donc faire ce que l'on veut, comme on veut, et l'appeler «appartements protégés pour personnes âgées». J'ai donc de la peine à comprendre cette temporisation à laquelle nous soumet le Conseil d'Etat en nous demandant d'attendre la concrétisation du concept global Senior+. En effet, définir un cadre n'hypothèque en rien la réflexion, dans le cadre de Senior+, de donner une impulsion ou pas à ce genre de structures par une subvention ou sous d'autres formes. Il ne s'agit pas de réinventer la roue. Comme l'a dit le collègue Zadory, d'autres cantons ont déjà commencé à développer ce genre de structures depuis un certain temps. Il suffirait de s'en inspirer pour présenter le modèle fribourgeois dans le domaine. Nous connaissons les données démographiques; nous savons qu'il faudra trouver des solutions, et je dis bien des solutions, pour faire face au vieillissement de la population et favoriser le maintien à domicile. Les appartements protégés sont une, et seulement l'une des solutions. Pour prendre une image, j'ai l'habitude de dire que, comme je chausse du 46, j'ai le bout des souliers qui touche le mur et je constate donc qu'on y est très près. Certes, ceux qui chaussent du 37 ou du 40 peuvent avoir l'illusion qu'il y a encore de la marge. Je ne peux donc qu'inciter le Conseil d'Etat à aller plus vite quant aux définitions de ces structures d'appartements protégés. Je peux admettre que les formes d'impulsions pourront être traitées dans le cadre de Senior+, mais quant au cadre, à la définition, en quelque sorte au mode d'emploi pour les collectivités et parce que celles-ci doivent s'engager de façon à offrir l'accès à ces appartements protégés à tout le monde, elles ont besoin d'un tel mode d'emploi. Il faut donc aller plus vite que ne peut le faire le concept Senior+.

Je vous incite donc à accepter ce postulat et par contre à refuser de reporter le rapport dans le cadre de Senior+.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je suis aussi très sensible à ce dossier, que nous avons également beaucoup étudié dans le district de la Broye et où les solutions ont été extrêmement difficiles, notamment pour certaines régions. Je trouve que prendre le risque de traiter en urgence ce dossier aujourd'hui sans connaître le résultat du projet Senior+ peut nous amener aussi à avoir des doutes, cela lorsque ce dossier arrivera; et là, d'autres diront: «Mais nous n'avons pas l'ensemble du projet Senior+.» Donc, je préfère qu'il soit intégré dans ce projet, mais avec la garantie d'une réussite dans ce dossier.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat est très sensible à la thématique de la politique de la personne âgée; c'est d'ailleurs dans ce cadre-là que le projet Senior+ a été lancé. Je rap-

pelle que Senior+ a deux volets extrêmement importants: il y a un volet qui concerne les soins à la personne âgée et un volet qui concerne l'intégration sociale des personnes âgées. C'est un élément très important à prendre en compte dans le concept Senior+. Nous souhaitons également prendre toutes les mesures possibles pour pouvoir favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Nous savons que c'est plus de 80% des personnes âgées qui souhaitent rester à domicile pour leurs dernières années. C'est dans ce cadre-là que nous avons construit un concept cohérent avec un ensemble de mesures. Bien sûr, les infrastructures et l'habitat font partie de ces mesures, mais pas seulement les appartements protégés. D'abord, il faut pouvoir trouver des mesures pour que les personnes âgées puissent rester à leur domicile actuel. Donc là, il y a toute une série d'éléments que nous analysons et de propositions que nous souhaiterions faire pour, avec parfois de simples adaptations, permettre aux personnes âgées de rester à domicile. M<sup>me</sup> la Députée Krattinger l'a dit: les gens souhaitent rester dans leur cadre, là où ils ont leurs racines, et c'est un élément qui est très important.

Ensuite, nous souhaitons aussi pouvoir promouvoir tous les aspects intergénérationnels. Nous ne souhaitons pas forcément que, partout dans le canton, voient le jour des immeubles, des appartements protégés pour les personnes âgées, mais aussi des projets intergénérationnels où vivent des familles, des personnes âgées, qu'il puisse y avoir des liens, qu'il puisse y avoir peut-être aussi des contrats entre les familles et les personnes âgées pour de nouveaux modes de vie ou de nouvelles façons de vivre ensemble. C'est un élément que nous souhaitons aussi mettre dans la balance. Bien sûr, il y a aussi toutes les structures intermédiaires. Parmi celles-ci, il y a les foyers de jour, les foyers de nuit, les courts séjours et, bien évidemment, ces fameux appartements protégés. Si nous n'avons pas de définition dans le canton, c'est parce que nous entendons par appartement protégé un lieu de vie qui est intégré dans un bâtiment qui respecte les normes de construction fixées par la législation fédérale et cantonale. Nous avons la norme SIA 500, qui est une norme très claire et qui répond aux besoins des structures pour personnes à mobilité limitée. Donc là, le cadre est donné.

Effectivement, si l'on prend le canton de Vaud, il y a des directives qui existent, mais celles-ci règlent aussi le nombre de pièces et les mètres carrés qui sont pris en compte dans les calculs pour une subvention de l'Etat du canton de Vaud, puisque celui-ci peut faire des prêts pour ces structures. Donc cela règle ce cadre-là. Quant à celui des appartements protégés, je rencontre régulièrement des conseils de fondation, des associations qui viennent nous trouver pour nous parler de leurs projets. Ce n'est jamais un problème de savoir

combien il faut de pièces, de mètres carrés ou comment fixer le cadre. Ils cherchent surtout à voir quels sont effectivement les moyens financiers, quelles sont les formes de prestations de services qu'on peut avoir avec, comment on peut envisager les soins, et c'est ça qui est important. C'est là-dessus que nous travaillons et à cela que nous réfléchissons pour voir comment cette prise en charge socio-sanitaire pourrait être prise en compte dans les prestations complémentaires, cela pour permettre aux personnes âgées, quels que soient leurs revenus, d'avoir accès à ces appartements. Donc, c'est quelque chose qu'il est important de voir. Il faut savoir aussi que, jusqu'à aujourd'hui, on a deux formes de prise en charge sanitaire dans ces appartements protégés: d'une part les services d'aide et de soins à domicile; là, c'est une facturation telle qu'on la connaît dans l'aide et les soins à domicile; d'autre part, il y a certaines associations qui ont créé des spitin, c'est-à-dire un service d'aide et de soins à domicile propre. Malheureusement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec la nouvelle convention que l'Association faitière suisse des services d'aide et de soins à domicile a signée, pour tous ces services-là, c'est un même tarif que celui qui est pris en charge dans les EMS et qui sera remboursé, soit le tarif OPAS avec le rail à 12 niveaux. Cela crée quand même d'importantes questions de financement, parce qu'il y aura un manque financier extrêmement important pour toutes les infrastructures qui auront utilisé ce type dit de spitin. Nous sommes déjà en train de travailler pour voir quelles sont les réponses que nous pourrions apporter. Donc, en clair, comme l'a dit M. le Député Ackermann, il n'y a pas une seule solution. Les appartements protégés sont une pièce du puzzle et nous souhaitons vraiment pouvoir prendre toute cette thématique d'appartements dans le cadre de la réflexion Senior+. Là, je vous invite vraiment à soutenir la présentation du rapport dans le cadre de Senior+. On est vraiment dans un puzzle complet et il n'y a pas seulement ça; il y a encore tous les éléments suivants: aide et soins à domicile, aide aux proches, comment apporter du soutien aux proches pour pouvoir permettre le maintien à domicile. Il y a toute une série de pièces qui se mettent ensemble. Il faut vraiment que le Grand Conseil puisse nous laisser le temps d'avoir cette vue cohérente de toute la prise en charge des personnes âgées.

On a mis en consultation le concept Senior+ et on finit maintenant la récolte des données. Le concept a reçu un très bon accueil sur l'ensemble. Les priorités sont retenues par les différents partenaires. Par contre, on a constaté qu'il manquait quelques éléments plus concrets par rapport à ce que nous allions mettre en place. On est donc en train de travailler sur un plan d'action et de priorisation. On va venir avec la loi et, en même temps, avec un plan d'action; donc toute une

série de mesures seront présentées. C'est ce à quoi nous nous attelons maintenant à la Direction.

Toujours concernant ces appartements protégés, actuellement, ce sont souvent des associations, des privés, beaucoup de communes aussi qui se sont engagés derrière ces projets, qui mettent des terrains à disposition pour en permettre la construction. On voit qu'il y a de nombreux projets qui voient le jour dans l'ensemble du territoire cantonal et on ne peut que s'en réjouir.

Concernant les indemnités forfaitaires, effectivement, M. Louis Duc, j'ai dit que je m'engagerais, je l'ai fait. Dans le cadre de la rencontre annuelle du Conseil d'Etat et des préfets, j'ai mis ce point à l'ordre du jour. Je rappelle que c'est une compétence des communes. Les 25 francs sont financés entièrement par les communes. Dans un premier temps, il fallait mettre à niveau, parce que l'ensemble des districts ne remboursaient pas 25 francs. Il y en a qui avaient fait des mix à 12 fr. 50. Maintenant, on a réussi à unifier les pratiques sur l'ensemble des districts. L'étape suivante serait de pouvoir augmenter ce montant. Le dossier est dans les mains des préfets, qui doivent me rendre une réponse et faire une analyse avec les communes. Je ne peux qu'essayer de donner l'impulsion à cette réflexion-là; par contre, la décision financière est dans les mains des communes. J'attends un retour des préfets sur cette thématique. Je rappelle qu'en parallèle, il y a toute la discussion sur la défiscalisation; le projet est devant la commission et vous aurez loisir de vous prononcer sur ce thème-là. Je pense que c'est aussi un élément important à prendre en compte sur cette défiscalisation. Cette indemnité forfaitaire est un élément extrêmement important. Ce n'est bien sûr pas un salaire, mais une reconnaissance à l'adresse des personnes qui prennent en charge un proche. Effectivement, faute de cette prise en charge, les personnes rentreraient certainement en EMS.

Sur l'importance d'aller très vite avec ces appartements protégés pour éviter l'explosion des constructions d'EMS, j'aimerais dire que nous avons fait une planification des soins de longue durée. Celle-ci comprend deux volets: d'une part les nouveaux lits en EMS et, d'autre part, l'aide et les soins à domicile. Nous avons fait des projections, 2010–2015, et avons été jusqu'en 2025; nous réévaluerons la situation de cinq ans en cinq ans. Nous avons pris l'option de ne plus avoir, à l'avenir, de situations que nous appelions à l'époque des cas A ou des cas B en EMS, mais de pouvoir permettre à ces personnes de rester à la maison avec un renforcement des services d'aide et de soins à domicile. En effet, jusqu'en 2015 c'est plus 80 EPT que nous souhaitons pouvoir créer pour renforcer ce maintien à domicile. Je pense que la crainte

d'une explosion du nombre d'EMS n'est pas justifiée. Nous sommes actuellement sur les nouveaux projets, vraiment dans des lits qui répondent à des besoins de la population fribourgeoise.

Je vous invite à accepter ce postulat et je vous invite vraiment à accepter que le projet de réponse soit intégré au projet Senior+, faute de quoi il nous manquera une cohérence et une vision globale.

Je terminerai par là, car le nerf de la guerre, c'est bien sûr l'argent et nous devons absolument pouvoir trouver avec les communes une répartition des tâches ou une répartition financière, parce que c'est un élément extrêmement important. Nous avons déjà eu un contact avec l'Association des communes; nous souhaitons créer un groupe de travail pour pouvoir en parallèle discuter de cette répartition des tâches. Vous le savez, vous avez été nombreux dans cette enceinte à appeler de vos vœux une répartition des tâches d'une manière générale et sur ce domaine en particulier.

Avec ces remarques, je vous invite vraiment, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, à soutenir l'intégration du rapport dans le projet Senior+.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 95 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 95.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.
- > Au vote, l'intégration du rapport du Conseil d'Etat dans l'étude du projet Senior+ est refusée par 47 voix contre 45. Il y a 2 abstentions.

#### *Ont refusé l'intégration du rapport dans l'étude du projet Senior+:*

Affolter (LA, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 47.*

#### *Ont accepté l'intégration du rapport dans l'étude du projet Senior+:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer

(LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 45.*

*Se sont abstenus:*

Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP).  
*Total: 2.*

## **Postulat P2002.12 Antoinette de Weck/Nadine Gobet (aide sociale et libre circulation)<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Au nom des signataires de ce postulat, je remercie le Conseil d'Etat pour sa proposition de le prendre en considération. La situation de l'aide sociale que nous avaient signalée les services sociaux de Romont, Bulle et Fribourg, si elle était inquiétante lors du dépôt du postulat, est devenu grave. Tous les signaux nous indiquent que la situation va encore empirer. A titre d'exemple, le service d'aide sociale de la ville de Fribourg avait pu, ces quatre dernières années, réduire ses charges. Or, pour 2013, il prévoit une augmentation de 2 millions de francs dont 40% seront à la charge du canton. Si une partie de cette augmentation peut être attribuée aux conséquences de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage ou à d'autres facteurs, il faut reconnaître qu'une cause importante de l'augmentation des aides sociales réside dans l'arrivée massive d'étrangers des pays de l'Union européenne, lesquels obtiennent un permis de séjour en présentant des contrats de travail qui soit ne leur assurent pas des moyens suffisants d'existence ou des contrats qui sont dénoncés rapidement. On a pu constater que des employeurs n'hésitent pas à faire venir d'autres de leurs concitoyens, cela après avoir résilié le contrat des premiers, sachant que ceux-ci ont obtenu un permis d'établissement de cinq ans et qu'ainsi, ils pourront trouver un autre travail ou toucher des indemnités de chômage ou d'aide sociale. A ces situations s'ajoutent celles des titulaires de permis B, à savoir court séjour, lesquels, en principe, ne pourraient pas prétendre à l'aide sociale selon les directives du Service cantonal de l'action sociale. Toutefois, la législation sur l'aide sociale n'est pas claire sur cette question. En plus des questions que nous avons développées dans notre postulat, auxquelles devra répondre le rapport si le Grand Conseil accepte la transmission de ce postulat au Conseil d'Etat, nous demandons à ce dernier qu'il se penche sur la nécessité de

prendre certaines mesures et qu'il réponde à des questions. L'obtention d'un permis de séjour ouvre-t-elle automatiquement le droit à l'aide sociale, alors que les personnes qui le demandent n'ont pas ou peu cotisé aux assurances sociales ou payé d'impôts? Il n'y a pas de respect du principe de solidarité. Si oui et au vu de la situation d'aujourd'hui, la mise en place d'un délai de carence suffisamment long, c'est-à-dire dépassant la durée d'indemnisation ordinaire de l'assurance-chômage, soit 260 jours, pourrait-elle être une mesure à adopter? Je rappellerai que l'aide sociale est de compétence cantonale et que sa législation ne tombe pas sous les accords bilatéraux, tant en matière de libre-circulation qu'en matière de législation sociale. D'autres régimes sociaux connaissent d'ailleurs des délais de carence en termes de durée minimale de séjour dans le canton, par exemple les subsides de formation en cas de deuxième formation, où la durée de séjour minimale est de deux ans, les prestations complémentaires, où elle est de dix ans, les allocations cantonales de maternité, avec un délai d'un an. Vu l'actualité de ces questions et la nécessité d'y trouver des solutions efficaces et pragmatiques, les signataires de ce postulat, ainsi que le groupe libéral-radical à l'unanimité, vous demandent, chers collègues, de bien vouloir en accepter la transmission au Conseil d'Etat.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Wie bereits gehört, verzeichnen offenbar verschiedene regionale Sozialdienste unseres Kantons einen Anstieg der Sozialhilfesuche von Personen mit Aufenthaltsbewilligungen im Rahmen der Personenfreizügigkeit. Die Überprüfung dieser Gesuche stellt die Sozialdienste vor zusätzliche Probleme und Herausforderungen, namentlich die schwierige Überprüfung der Finanzlage im Ausland oder die Frage, wer für die Gesundheitskosten des gesetzlich zugelassenen Familiennachzuges, insbesondere auch für ältere Personen, aufzukommen hat.

Ich denke, wir sind hier mit einer der Schattenseiten der Personenfreizügigkeit konfrontiert, die bekanntlich ja auch viele positive Seiten aufweist. Die Kolleginnen de Weck und Gobet verlangen aufgrund dieser Feststellungen vom Staatsrat einen Bericht über die aktuelle Situation im Kanton Freiburg und wollen vom Staatsrat wissen, mit welchen Massnahmen er gedenkt, die Kontrolle in dieser Sache zu verbessern. Wie wir gesehen haben, befassen sich bereits verschiedene Ämter, Dienste und Institutionen auf verschiedener Ebene mit der Problematik, so namentlich auch die Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe. Die ganze Sozialhilfethematik ist jedoch eine kantonale Angelegenheit und bleibt deshalb auch ein Problem für unseren Kanton.

Es muss davon ausgegangen werden, dass sich die Situation hinsichtlich der nach wie vor schlechten Wirtschaftslage

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 février 2012, BGC février 2012 pp. 382ss; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2012, BGC pp. 1914ss.